

# APPEL À PROJETS 2026

## RÈGLEMENT

### « RENDEZ-VOUS NATURE EN SAVOIE » PROGRAMMATION 2027



#### CONTEXTE ET OBJECTIFS

En 2025, le Département s'est doté d'une Politique en faveur des espaces naturels sensibles, structurée autour d'un réseau d'une vingtaine d'espaces naturels sensibles (ENS). L'un des objectifs thématiques de cette Politique est de faire des ENS des espaces privilégiés pour la découverte de la nature par tous les publics : familles, seniors, très jeunes enfants, personnes en situation de handicap ou en situation de précarité...

Dans ce cadre, le Département propose un appel à projets ayant pour objectif de concevoir un programme d'animations gratuites pour l'année 2027. Ces animations grand public sont regroupées sous la bannière « Rendez-vous nature en Savoie ».

Ce programme rassemblera des animations variées, interactives, ludiques et attrayantes, conçues pour inciter un large public à venir découvrir et apprécier le contact avec la nature au sein des espaces naturels sensibles (découverte des milieux naturels, de la faune, de la flore présents en Savoie).

Les animations pourront prendre différentes formes, par exemple :

- visites guidées naturalistes ou randonnées commentées,
- immersion artistique dans les sites : musique, contes, théâtre...
- accueil posté naturaliste,
- sorties crépusculaires,
- ateliers de sciences participatives,
- découverte des métiers en lien avec la gestion environnementale des sites,
- découverte du patrimoine archéologique, historique, paysager des sites,
- sorties permettant l'acquisition de compétences à reproduire chez-soi : vannerie sauvage, construction de nichoirs, ateliers culinaires, plantations d'arbres, constructions d'ouvrages en pierres sèches...
- chantiers nature (sous réserve du lien avec la gestion du site),
- activités sensorielles nature adaptées...

Ces animations s'ancreront dans les dynamiques des territoires et se dérouleront au sein des ENS de Savoie, sur les secteurs accessibles au public en toute sécurité et en lien avec la sensibilité des milieux (voir carte en annexe 1).

## BÉNÉFICIAIRES

Toute personne physique ou morale peut proposer une ou plusieurs animations, dans le respect des objectifs définis ci-avant :

- communes et groupements intercommunaux,
- établissements publics,
- associations d'éducation à l'environnement, artistiques ou naturalistes,
- entreprises privées.

## CALENDRIER INDICATIF DE L'APPEL À PROJETS

- Lancement de la consultation : juin 2026.
- Jury de sélection à l'automne 2026.
- Vote des élus du Département et notification aux porteurs de projets retenus : automne 2026.
- Construction du programme d'animation : fin d'année 2026.

Les dates précises du calendrier seront mises en ligne sur le site Internet du Département.

Le jury est composé de membres du Département, des structures coordinatrices des ENS ainsi que de représentants des autres structures invités par le Département. Il propose un avis technique aux élus du Département qui délibèrent sur les projets retenus. Les bénéficiaires seront informés de l'éligibilité de leur projet et de la subvention afférente à l'automne 2026.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Une structure peut proposer plusieurs types d'animations, plusieurs dates, plusieurs sites.

Chaque animation doit être décrite en y précisant son déroulé, son coût et la jauge de participants et participantes. Plusieurs modes d'intervention peuvent être proposés (atelier pratique ou participatif, balade contée, sortie crépusculaire...). Il est à noter que les animations se déroulant en milieu naturel, il n'est pas prévu d'avoir accès à l'électricité.

L'encadrement des animations devra être effectué par une personne professionnelle ou bénévole compétente avec l'assurance et la garantie apportée par la structure concernant l'encadrement des groupes.

Les dossiers complets sont à déposer par mail à l'adresse suivante : [environnement@savoie.fr](mailto:environnement@savoie.fr) . Ils font l'objet d'un accusé de réception émis par le Département par voie électronique.

## CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Pour être retenus dans le cadre de cet appel à projets, les projets devront :

- présenter un dossier de candidature complet et remis dans les temps,
- être réalisés au sein de l'un des ENS (en cas d'impossibilité justifiée, à proximité immédiate),
- offrir des animations gratuites d'une durée minimale d'une heure,
- s'appuyer sur une thématique en lien avec le patrimoine naturel de l'ENS,

- être en cohérence avec les plans de gestion des sites (lorsqu'ils existent) et des actions prévues sur les sites ENS par les structures coordinatrices (voir liste de ces structures en annexe 2),
- être programmés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et le 30 octobre 2027.

## INSTRUCTION DES DOSSIERS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront sélectionnés de manière à concevoir un programme d'animations diversifiées réparties tout au long de l'année 2027 et couvrant l'ensemble du territoire départemental.

Durant la phase d'instruction, le Département peut solliciter les porteurs de projet pour obtenir des précisions et compléments nécessaires à l'analyse du projet.

Le Département se réserve le droit de retenir tout ou une partie d'un dossier en fonction de la qualité et de la pertinence des propositions présentées.

Afin de construire un programme cohérent, le jury prendra en compte les éléments suivants dans sa proposition de sélection :

- budget de l'animation, étant précisé qu'il y a gratuité pour les personnes participantes,
- diversité des intervenants du programme,
- diversité des thématiques proposées, en gardant toujours la découverte de la nature ou de l'une de ses composantes comme fil conducteur,
- originalité de l'animation dans le format ou les outils : thème abordé, type d'animation, association de la découverte de la nature à d'autres thématiques (sport, culture...),
- diversité du public ciblé : averti, familial, sénior, « non averti », personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental) et personnes précaires, les projets ciblant un public scolaire n'étant pas éligibles,
- qualité pédagogique et relationnelle,
- répartition des animations sur le territoire,
- adaptation aux spécificités et contraintes des sites (parcelles en propriété privée, sécurité, usages,
- respect des attentes réglementaires relatives à la protection de l'environnement sur les sites, absence d'atteinte à l'intégrité des espèces et des milieux naturels,
- intégration dans la dynamique locale, lien avec les acteurs locaux.

## MODALITÉS FINANCIÈRES ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

Le budget total prévisionnel pour l'appel à projets est de 20 000 €.

Les animations pourront être financées jusqu'à 100 % du montant des dépenses éligibles, en tenant compte des autres cofinancements éventuels.

La subvention est versée une fois l'animation réalisée et les pièces justificatives transmises.

Ne sont pas éligibles (liste non exhaustive) :

- les résidences d'artistes et les frais liés à la création de spectacle,
- les frais généraux de la structure,
- les acquisitions de matériel durable non spécifique à l'animation,
- les temps bénévoles,
- les frais d'auteur, d'actrice et de composition.

Pour les projets retenus, le Département mobilisera différents outils de communication afin de promouvoir les animations prévues et gérer les inscriptions.

## RENSEIGNEMENTS

Direction de l'environnement – Service espaces naturels et biodiversité

04 79 96 75 00 ou [environnement@savoie.fr](mailto:environnement@savoie.fr)



## ANNEXE 1 – CARTE DES SITES ENS DE SAVOIE



- 1 Pelouses sèches de Grésin et Saint-Maurice-de-Rotherens
- 2 Amont des Gorges du Sierroz
- 3 Monterminod
- 4 Pelouses sèches de Saint-Jean-d'Arvey
- 5 Zones humides du Col des Près
- 6 Pelouses sèches de Routhennes
- 7 Marais des Chassettes
- 8 Pelouses sèches de la Fracette
- 9 Granges de Joigny
- 10 Zones humides et pelouses sèches des Gargarottes
- 11 Lac de Sainte-Hélène
- 12 Forêt alluviale de Tournon
- 13 Les 5 lacs
- 14 Petit Saint-Bernard
- 15 Tourbière de Hautecour
- 16 Bois des Allemands et Combe du Nant Thiéret
- 17 Mont-Cenis et Vallon de Savine
- 18 Forêt de Gargot
- 19 Vallon de Tamié

## ANNEXE 2 – STRUCTURES COORDINATRICES

	Nom du site	Structure coordinatrice	Référent
1	Pelouses sèches de Grésin et Saint-Maurice-de-Rotherens	Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS)	Christophe MAUREL 06 69 44 76 78 christophe.maurel@avant-pays-savoyard.com
2	Amont des Gorges du Sierroz	Parc naturel régional (PNR) du Massif des Bauges	Céline RIEDWEG 06 23 75 44 89 c.riedweg@parcdesbauges.com
3	Pelouses sèches de Monterminod		
4	Pelouses sèches de Saint-Jean-d'Arvey		
5	Zones humides du Col des Prés		
6	Pelouses sèches de Routhennes		
19	Vallon de Tamié		
7	Marais des Chassettes	Département de la Savoie	Ludivine BEGUE 04 79 96 75 24 Ludivine.begue@savoie.fr
8	Pelouses sèches de la Fracette		
9	Granges de Joigny		
10	Gargarottes et Lac noir	Communauté de communes Cœur de Savoie	Marion BUTTARD 06-45-94-46-03 marion.buttard@cc.coeurdesavoie.fr
18	Forêt du Gargot		
11	Lac de Sainte-Hélène		
12	Bois des Culattes	Communauté d'agglomération Arlysère	Amélie QUARTERONI 06 76 55 12 26 amelie.quarteroni@arlysere.fr
13	Les 5 lacs	Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise	Sonia COUTAZ 07 50 55 50 32 sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr
14	Petit Saint-Bernard		
15	Tourbière de Hautecour		
16	Bois des Allemands et Combe du Nant Thiéret		
17	Mont-Cenis et Savine	Commune de Val-Cenis	Florine MATHIEU 04.79.05.37.59 f.mathieu@mairie-valcenis.fr

## ANNEXE 3 – CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX EN 2027

- 2 février : Journée mondiale des zones humides.
- Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai : Fréquence grenouille.
- 3 mars : Journée mondiale de la vie sauvage.
- 14 mars : Journée internationale d'action pour les rivières.
- 21 mars : Journée internationale des forêts.
- 21 mars : Journée mondiale des glaciers.
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau.
- 22 avril : Jour de la Terre, Journée internationale de la diversité biologique.
- 11 mai : Journées mondiales des espèces menacées.
- 8 mai et 9 octobre : Journées mondiales des oiseaux migrateurs.
- Du 19 au 23 mai : Fête de la nature.
- 20 mai : Journée mondiale de l'abeille.
- 22 mai : Journée mondiale de la biodiversité.
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement.
- Mi-juin : Nuits des Forêts.
- 30 juin : Nuit internationale des chauves-souris.
- 18 et 19 septembre : Journées européennes du patrimoine.
- Octobre : Fête de la science.
- 5 octobre : Journées mondiales des sols.
- 8 décembre : Journée mondiale du climat.
- 11 décembre : Journée internationale de la montagne.